

RADIODIFFUSION

Que le paragraphe 14 soit modifié par la substitution, à la quatrième ligne, de l'expression *en dépit d'* à l'expression "bien que" et que le mot "était" qui apparaîtrait à la même ligne dans le texte anglais soit remplacé par le mot *est*.

Mise aux voix après discussion, ladite proposition est adoptée.

A 6 heures de l'après-midi, comme l'étude du projet de rapport se poursuit encore, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures et demie du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

Salle 497,

JEUDI 16 juin 1955.

La séance est reprise à 8 heures et demie du soir, sous la présidence du docteur Pierre Gauthier.

Présents : MM. Boisvert, Fleming, Goode, Hamilton (*Notre-Dame-de-Grâce*), Hansell, Henry, Hollingworth, Holowach, McCann, Monteith, Richard (*Ottawa-Est*), Richardson, Robichaud, Viau et Weselak.

L'étude du projet de rapport se continue.

Le Comité convient de réserver les paragraphes 15, 16 et 20.
Relativement au paragraphe 17 :

M. Monteith, appuyé par M. Fleming,

Que le paragraphe 17 soit remplacé par les suivants :

La Société Radio-Canada devient un fardeau de plus en plus accablant pour les contribuables canadiens. En 1937, cette société dépensait moins d'un million par année. Ce montant n'a pas cessé de s'accroître. Durant l'année financière close le 31 mars 1952, elle a dépensé près de 11 millions et demi; l'année suivante, près de 15 millions; durant l'année financière de 1954, 20 millions; et pour l'année qui se clora le 31 mars 1955 on estime qu'elle aura dépensé plus de 29 millions. On prévoit que, pendant l'année courante qui se terminera le 31 mars 1956, elle dépensera plus de 42 millions. Tous les chiffres précités ne représentent que les frais d'exploitation, à l'exclusion des immobilisations.

Vu que la plus grande partie des revenus que touche Radio-Canada proviennent des contribuables canadiens, sous forme de subventions versées par le gouvernement ou de taxes d'accise perçues sur les appareils et les lompes de radios et de télévision, il est évident que le véritable coût défrayé par le contribuable n'est pas très facile à établir en consultant les rapports financiers.

En 1953-1954, ce montant atteignait environ \$27,836,000. Pour l'année 1954-1955, on prévoit qu'il approchera les 41 millions. Les estimations établissent les frais nets que devront payer les contribuables pour l'année